

111

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.



1886.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1886

MONNAIES INÉDITES OU RARES

DU

COMTÉ DE HOLLANDE ET DU DUCHÉ DE BRABANT.

PLANCHE VII.

Gros à l'écu aux quatre lions frappé à Dordrecht par Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304) et de Hollande (1299-1304).

M. Fiévet a fait connaître, dans le précédent fascicule de la *Revue belge de numismatique*, le gros à l'écu aux quatre lions de Jean II d'Avesnes pour le Hainaut ; nous sommes heureux de pouvoir encore augmenter la série monétaire, déjà si belle, de ce prince, en publiant aujourd'hui le gros à l'écu aux quatre lions forgé à Dordrecht pour le comté de Hollande.

Le type de ces gros est propre au Brabant, où il prit naissance sous le règne du duc Jean II (1294-1312). La monnaie de Dordrecht, plus encore que celle émise à Valenciennes pour le Hainaut, est une copie presque servile des pièces brabançonnnes.

Écu aux quatre lions dans une bordure ornée de douze fleurs de lis.

Rev. Croix brève. Légende intérieure : ✠ ΜΟΝΕΤΑ :
DORDRETT.

Légende extérieure : ✠ ΙΟΗΤΑΝΝΕΣ : COMITIS :
DE : ΗΟΛΛΑΤΑΝΔΙΝΣΙΣ (1). (Fig. 1, pl. VII.)

Se basant sur la forme insolite de la lettre D du mot DE, dans la légende extérieure du revers (voyez la figure), un de nos plus habiles numismates voudrait lire cette inscription : ΙΟΗΤΑΝΝΕΣ : (*filius*) COMITIS : BE : ΗΟΛΛΑΤΑΝΔΙΝΣΙΣ, ce qui pourrait se traduire par : Jean, fils de la comtesse Béatrice de Hollande.

La pièce serait donc de Jean I^{er}, et la légende devrait être considérée comme une fine allusion faite par le graveur des coins, aux luttes intestines auxquelles donna lieu le choix du tuteur de ce prince, la tutelle étant réclamée à la fois, paraît-il, et par sa mère Béatrice de Flandre et par son parent Jean II d'Avesnes.

Il nous semble assez difficile d'admettre cette interprétation, quelque ingénieuse qu'elle soit. Ce serait vraiment accorder beaucoup d'esprit au tailleur des fers de la monnaie de Dordrecht.

D'ailleurs, s'il était prouvé ou admis d'une façon évidente que la première lettre du mot DE ne peut être prise pour un D, nous y verrions plutôt un Η qu'un B et la légende se lirait dès lors : ΙΟΗΤΑΝΝΕΣ : COMITIS :

(1) Le texte latin est assez singulier, mais, vu l'époque, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper outre mesure.

HE(res) ∴ HOLLANDISIS, ou Jean, héritier du comte de Hollande. Dans ce cas, nous nous trouverions bien en face d'un gros de Jean d'Avesnes, qui ne devint comte de Hollande que par voie d'héritage.

Pourquoi, du reste, la forme particulière du O ne serait-elle pas tout simplement un indice, un signe propre à distinguer entre elles les diverses émissions d'une seule et même monnaie ?

Nous croyons donc pouvoir admettre le gros à l'écu aux quatre lions de Dordrecht comme ayant été frappé par Jean II d'Avesnes, comte de Hollande.

C'est aussi l'avis de M. F. Alvin, qui cite cette pièce, en terminant une savante et intéressante étude sur quelques monnaies inédites de nos provinces (1); c'est en outre l'opinion de M. C. Picqué, l'érudit conservateur du cabinet des médailles de la bibliothèque royale.

Ajoutons, pour terminer, que la première émission de ces gros a dû avoir lieu dès le début du règne de Jean II en Hollande (2).

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1886, p. 95, ou p. 18 du tiré à part.

(2) Le gros de Dordrecht, dont nous donnons ici le dessin, provient de la trouvaille de Herck-la-Ville; nous en devons la communication à M. C.-A. Serrure, qui a bien voulu nous autoriser à le publier. Voyez, au sujet de cette découverte de Herck, le *Bulletin mensuel de numismatique* de R. SERRURE, année 1885-1886, et aussi A. DE WITTE, *Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1885, p. 452.

*
* *

Jean III, duc de Brabant (1312-1355). Variété du gros au lion,
forgée à Bruxelles.

✠ ΜΟΝΕΤΑ ΒΡΥΧΕΛΛΕΝ. Lion debout, le tout dans un entourage de douze feuilles de vigne.

Rev. ΒΝΔΙΟΤΥ : ΣΙΤ : ΝΟΜΕ : ΟΝΙ : ΝΡΙ : ΙΗΥ : ΗΙ.

Légende intérieure : ΟΥΧ — ΒΡΑ — ΒΑΝ — ΠΙΕ. Croix coupant la légende intérieure. (Fig. 2, pl. VII.)

Van der Chijs connaissait deux gros au lion, frappés par Jean III à Bruxelles. Il les donne pl. IX, n° 25, et pl. XXXIII, n° 4, de son ouvrage *De Munten der voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*.

Notre exemplaire se rapproche surtout de la première de ces monnaies, dont il diffère cependant en plusieurs points : 1° la bordure est composée de feuilles de vigne et non de feuilles de trèfle ; 2° la légende du droit commence par une petite croix au lieu de débiter par un aigle ; 3° enfin l'inscription religieuse du revers se termine par ΗΙ et non par ΧΡΙ.

De nos jours, l'on ne connaît pas encore exactement le prince qui inaugura dans nos provinces le type du gros au lion (1), bien qu'il y ait des présomptions en faveur de Robert de Béthune, comte de Flandre (1305-1322).

(1) CHAUTARD, *Imitations des monnaies au type du gros tournois*. (Revue belge de numismatique, année 1872, p. 539.)

Tant que le modèle initial n'aura pas été déterminé d'une façon indubitable, il sera assez difficile de classer chronologiquement les diverses variétés de ces monnaies, imitées non seulement dans les Pays-Bas, mais aussi en Bretagne, mais aussi en Aquitaine (1).

Nous croyons cependant, sans vouloir rien affirmer, que le gros au lion dont la légende du droit commence par une croix serait, pour cela même, postérieur à tous ceux du prince brabançon sur lesquels un petit aigle est placé au-dessus de la tête du lion.

Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, sur les monnaies au même type de Jeanne et de Wenceslas, successeurs immédiats de Jean III, la légende précédée d'une croix et non d'un aigle quelconque (2) ?

Le gros du duché de Brabant que nous venons de décrire est passé, croyons-nous, des cartons de M. R. Dupriez dans le riche cabinet numismatique de M. le vicomte B. de Jonghe.

*
* *

Demi-peeter d'argent de Philippe le Bon, frappé à Louvain.

Le duc de Brabant-Limbourg Philippe de Saint-Paul mourut presque subitement, le 4 août 1450, au moment

(1) M. J. Rouyer a donné une liste des imitations de ces monnaies (*Revue de numismatique française*, année 1851). M. Chautard en a publié une autre dans la *Revue belge de numismatique*, année 1872.

(2) VAN DER CHIJS, *De munten der hertogdommen van Brabant en Limburg*, pl. IX, n° 4.

même où il venait de se décider à faire choix d'une épouse (1).

Les États de Brabant, en l'absence d'un descendant direct du duc, eurent donc à désigner « le droit héritier du pays ».

Ils choisirent pour souverain le cousin germain de Philippe de Saint-Paul, le duc de Bourgogne, comte de Flandre Philippe le Bon, qui fut proclamé solennellement, le 4 octobre 1450, duc de Brabant-Limbourg.

Les premières monnaies que le nouveau duc fit émettre furent frappées à Louvain, ville où était établi le seul atelier monétaire en activité sous son prédécesseur.

Ces pièces, semblables comme type à celles de Philippe de Saint-Paul, étaient, pour ne parler que du numéraire d'argent, des cromsteerts (2) et des demi-cromsteerts, des peeters et des demi-peeters.

Ce monnayage cessa dès les premiers mois de l'année 1452 (n. st.), et l'atelier de Louvain fut fermé jusqu'en 1466, époque à laquelle Philippe le Bon y fit de nouveau battre monnaie.

Les cromsteerts, les peeters et leur subdivision, tous fort rares, ne se rencontrent que dans un petit nombre de collections.

Van der Chijs, dans son traité sur les monnaies du duché de Brabant, ne donne que le gros au Saint-Pierre, et encore semble-t-il le considérer comme une monnaie

(1) Il devait épouser Yolande, fille de Louis d'Anjou, roi de Sicile.

(2) Avant cette époque, Philippe le Bon forgeait déjà des cromsteerts et des demi-cromsteerts, comme comte de Flandre. Voy. DESCHAMPS DE PAS.

d'or, variété de l'écu au Saint-Pierre de Louvain (1).

La gravure de toutes les pièces sorties à cette époque de l'atelier de Louvain fut l'œuvre de Testard du Biez ou de Bies, nommé par lettres patentes, datées de Bruxelles du 25 février 1431, tailleur des fers des monnaies de Brabant, aux gages de 40 sous de vieux gros par an (2).

De ces monnaies d'argent la plus difficile à rencontrer est certes le demi-gros au Saint-Pierre. Nous allons en donner le dessin et la description d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux :

✠ PHS : DVX : BVRG-BRAB : z : LISIB.

Saint-Pierre nimbé à mi-corps; dans la main droite un livre, dans la gauche une clef; devant lui, l'écu à sept quartiers du duc. Le 1^{er} et le 4^e ne portent qu'un seul lis au lieu de trois comme sur les peeters d'or et la plupart des autres monnaies de Philippe le Bon.

Rev. ✠ PAX : XPI : MPTM : SEMP :
NOBISQVM.

Croix feuillue et ornée (fig. 3, pl. VII) (3).

(1) VAN DER CHIJS, p. 154 et pl. XXXIV, n° 1. Il est probable que le savant Hollandais aura eu entre les mains un exemplaire doré de cette pièce.

(2) Registre n° 13, fol. LXIX, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Voyez aussi PINCHART, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*.

(3) Ce demi-gros a été publié par M. C.-A. SERRURE, dans le *Vaterland museum*, t. V, page 402. Cette publication flamande n'étant pas très répandue parmi les numismates, nous avons cru bien faire en reproduisant ici cette monnaie d'après un exemplaire différant quelque peu du premier.

Voici, quant à la fabrication de cette pièce, quelques renseignements tirés d'un compte, allant du 20 mars 1431 (n. st.) au 50 avril 1432, établi par Thierry de Staure ou de Stavre, maître particulier des monnaies d'or et d'argent de l'atelier de Louvain :

« De l'ouvrage dun autre denier d'argent, appellé demi
« Pieter, fais et ouvrez en la dite monnoye le samedi
« xxix^e jour de may m iiij^e xxxj, pour ij deniers miz en
« boiste, dont le denier fait xx mars deuvre, montent les
« dits ij deniers xl mars deuvre et iij mars dont il est a
« faire boiste, dont le maistre doit le seignourage, à
« iij deniers iij grains daloy argent le roy et de
« cxlv deniers et j tiers en poix au marc de Troyes, qui
« font xlviij mars deuvre, valent xv mars ij onces v ester-
« lins d'argent, dont monseigneur prent pour son seignou-
« rage ij deniers gros pour marc d'argent seulement,
« comme il appert par ses lettres patentes sur ce faites
« et données le v^e jour de mars iij^e xxx, rendues sur la
« recepte des Pieters dor cy dessus, monte le prouffit de
« mon dit seigneur à ij s. vj d. xiiij mites.

« Et fu la dite boiste trouvée droicte de poix et
« escharse en aloy de i grain j quart, laquelle escharseté
« est en dedans le remède et appartient au dit maistre et
« pour ce icy neant (!). »

Le même compte contient un passage étranger aux

(!) Registre n° 18068 de la chambre des comptes aux Archives du royaume. Ce registre n'est pas paginé. Van der Chijs donne le paragraphe relatif au demi-peeter d'argent, mais avec quelques légères variantes. Notre copie est absolument semblable à l'original.

monnaies, mais capable d'intéresser les amateurs de jetons ; nous le transcrivons ici :

« Audit maistre de la monnoye pour III^e jectons d'argent délivrez en la Chambre des comptes de Bruxelles,
« pesans ensemble III mars v onces XII estrelins d'argent
« à XI den. ob. d'aloy au pris de XXVII s. le marc
« sont VI l. VI s. X d. g.
« Item pour III^e jectons de ceuvre et pour la façon
« d'iceulx et les diz jectons d'argent cy dessus. . . X sg.
« Somme VI l. XVI s. X d. g. »

Pendant la première année du règne de Philippe le Bon en Brabant, il a donc été forgé à Louvain six cents jetons : trois cents en argent, trois cents en cuivre ; et c'est Testard du Biez qui a gravé les coins devant servir à leur fabrication. Il s'agit probablement des jetons donnés par Van Mieris, p. 42, n° 2 du t. I ; par Van Orden, t. I, n° 4 ; par Dugniolle, nos 103, 104 et 105 de son ouvrage sur le jeton historique.

*
* *

Gros à l'M, sans date et sans légende religieuse,
de Maximilien et de Philippe pour le Brabant.

Van der Chijs, dans son travail sur les monnaies du Brabant, donne à la pl. XIX, sous le n° 11, un petit gros à l'M de 1485 (1) que l'on peut décrire ainsi :

(1) Notre collection renferme un autre gros semblable de 1484. Le catalogue Dugniolle n° 206 en donne un de 1485.

✠ ΜΟΝ . ΑΡ . ΟΥ . ΑΥΣΤΡΙΑΕ . ΒΡΑΒΑΝ-
CIE. Grand Μ gothique dans un entourage de quatre
angles et de quatre demi-cercles.

Rev. ✠ BEŊEDIC . ΠΙΤ . ΜΕΤ . ΟΝΟ .
Α° 1485. Croix fleuronnée et évidée en cœur.

Nous possédons une curieuse variété de cette pièce :

✠ ΜΟΝ . ΑΡ . ΟΥ . ΑΥΣΤΡΙΑΕ . ΒΡΑΒΑΝ-
CIE. Grand Μ gothique dans un entourage de quatre
angles et de quatre demi-cercles.

Rev. ✠ ΜΟΝ . ΑΡ . ΟΥ . ΑΥΣΤΡΙΑΕ . ΒΡΑ-
ΒΑΝΟΙΕ. Croix fleuronnée et évidée en cœur.

Cet exemplaire, unique croyons-nous, ne porte ni date,
ni devise religieuse. La légende du droit est simplement
répétée au revers avec cette légère différence que
ΒΡΑΒΑΝCIE est devenu ΒΡΑΒΑΝΟΙΕ.

Si, au lieu de considérer cette pièce comme un type
monétaire nouveau, variété du petit gros à l'M, l'on pré-
fère y voir le produit d'un mélange de coins, elle n'en
offre pas moins d'intérêt au point de vue numismatique.

Elle prouverait alors, en effet, l'existence d'une autre
variété, non encore retrouvée, du petit gros à l'M,
laquelle aurait pour légende du revers : ΜΟΝ . ΑΡ . ΟΥ .
ΑΥΣΤΡΙΑΕ . ΒΡΑΒΑΝΟΙΕ, et porterait sans
doute au droit l'inscription religieuse BEŊEDIC . ΠΙΤ .
ΜΕΤ . ΟΝΟ . Α° avec la date de son émission.

Notre monnaie augmente donc, en tous les cas, d'une

unité la série, déjà si nombreuse, des pièces braban-
çonnnes de la minorité de Philippe le Beau.

ALPHONSE DE WITTE.

Ixelles, le 5 décembre 1883.

